

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le 8 novembre deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/11/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU de MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Maryse NAYROLLES, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2011-136 : SPANC – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE – BRETAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-133 du 23 janvier 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le programme de l'agence de l'eau Loire – Bretagne

Monsieur le Président rappelle que l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne a subventionné la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Noblat.

Dans le cadre du programme actuel de l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne, le SPANC de l'intercommunalité peut bénéficier d'aides financières pour la réalisation des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif neufs.

Le taux de subvention, pour un minimum de 50 contrôles d'installation neuve par an, est de 30 % des dépenses retenues par l'agence de l'eau.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions de l'agence de l'eau Loire – Bretagne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite les aides de l'agence de l'eau Loire – Bretagne apportées dans le cadre du fonctionnement des services publics de l'assainissement non collectif à hauteur de 9 600 € pour les exercices 2011 et 2012,

Charge Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions,

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires pour l'obtention de ces subventions.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 novembre 2011

Certifié exécutoire

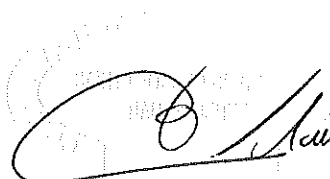
Reçu à la Préfecture

Le : 16/11/11

Publié ou notifié

Le : 09/11/11

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : SPANC - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

---

Date de transmission de l'acte : 16/11/2011

Date de réception de l'accusé de  
réception : 16/11/2011

---

Numéro de l'acte : 2011-136 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20111109-2011-136-DE

---

Date de décision : 09/11/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions